



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

Conseil directeur
Point 10

CL/197/10b)-R.1
23 septembre 2015

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

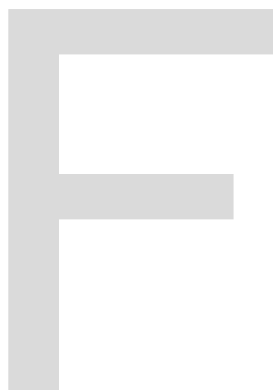
b) Séminaire régional sur les objectifs de développement durable à l'intention des Parlements d'Europe centrale et orientale

Bucarest (Roumanie), 15-16 juin 2015

Les parlements ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durables (ODD) : il leur incombe en effet de demander des comptes aux gouvernements sur les engagements pris et de veiller à ce que les lois et les budgets correspondants soient votés. C'est dans ce contexte que la Chambre des députés du Parlement roumain et l'UIP ont conjointement organisé un séminaire sur les ODD à l'intention des parlements d'Europe centrale et orientale.

Le séminaire de Bucarest a porté sur la façon d'appliquer les ODD et les cibles qui leur sont associées en Europe centrale et de l'Est de manière à favoriser son développement. L'accent a été mis sur l'importance du rôle des parlements qui ont le pouvoir de veiller à une mise en œuvre efficace des ODD au niveau national. La manifestation a permis aux participants de réfléchir activement à ces questions et d'élaborer des stratégies, des actions et des recommandations concrètes visant à encourager l'engagement des parlements par rapport aux ODD.

Il a été recommandé que chaque pays mette en place sa propre stratégie de développement durable en identifiant des buts précis et en définissant les moyens de les atteindre avec la participation des parties concernées, notamment des groupes de femmes. Une solide coopération interparlementaire a également été encouragée, passant notamment par le développement de projets conjoints entre pays. Les parlementaires présents ont recommandé que l'UIP mette sur pied un mécanisme parlementaire de suivi et d'évaluation des progrès accomplis de sorte que les expériences nationales et régionales puissent être connues au niveau mondial et favoriser de nouvelles avancées. Ce séminaire a réuni des parlementaires et des fonctionnaires des Parlements des pays suivants : Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Serbie, République tchèque et Roumanie.





Séminaire régional sur les objectifs de développement durable à l'intention des Parlements d'Europe centrale et orientale



Chambre des députés
Roumanie

Bucarest, 15 et 16 juin 2015

DOCUMENT FINAL

Document présenté par le rapporteur du séminaire, M. László Borbély, parlementaire et Président de la Commission sur la politique extérieure de la Chambre des députés de Roumanie

Nous, parlementaires de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de la Géorgie, de la Hongrie, du Kazakhstan, de la République tchèque, de la Serbie et de la Roumanie, nous sommes réunis à Bucarest (Roumanie) les 15 et 16 juin 2015 dans le cadre d'un séminaire régional sur les objectifs de développement durable (ODD). Ce séminaire était organisé conjointement par la Chambre des députés du Parlement roumain et l'Union interparlementaire.

Nous avons examiné en quoi et comment les ODD et leurs cibles peuvent s'appliquer à nos pays et à la région et promouvoir leur développement. L'accent a été mis sur le rôle prépondérant que peuvent jouer les parlements dans l'application effective des ODD au niveau national. Le séminaire nous a permis de confronter nos expériences et de nous communiquer nos bonnes pratiques.

Nos discussions ont été axées sur cinq thèmes principaux : 1) Que sont les ODD et pourquoi sont-ils importants pour la région ?; 2) Le rôle des parlements dans la mise en œuvre des ODD; 3) Rapprocher les parlements de la société civile pour garantir l'adhésion nationale et favoriser le suivi des progrès; 4) L'égalité des sexes : un facteur essentiel du développement durable; et 5) Réduire les risques découlant des catastrophes et des changements climatiques par la mise en œuvre des ODD.

D'emblée nous avons reconnu l'importance vitale de la gouvernance démocratique pour la mise en œuvre des ODD. Nous avons félicité l'UIP et les parlements qui en sont membres pour leur participation active aux négociations relatives aux ODD et aux efforts déployés pour l'intégration de la gouvernance démocratique en tant qu'objectif en soi et catalyseur du développement dans toutes les sociétés. Nous avons salué la ferme volonté des parlements membres de l'UIP de mettre en œuvre les objectifs de développement durable au niveau national, comme cela a été souligné dans la Déclaration de Hanoï adoptée par la 132^{ème} Assemblée de l'UIP.

Nous avons reconnu également que les ODD offrent un cadre propice pour promouvoir le développement durable dans nos sociétés. Les ODD réclament une action parlementaire urgente et des mesures concrètes doivent être prises par anticipation pour en favoriser l'intégration et le suivi à l'échelon national. Nous avons reconnu par ailleurs que les parlements doivent intégrer ces objectifs dans leurs travaux et leur fonctionnement et s'assurer que les politiques et programmes nationaux sont en adéquation avec ces objectifs. Pour que notre action soit couronnée de succès, il sera essentiel de renforcer l'interaction avec la société civile et les citoyens.

D'un accord commun, nous avons considéré qu'en Europe centrale et orientale, comme dans nombre d'autres régions, les distinctions fondées sur le sexe desservent les femmes et nuisent à leur épanouissement et au développement des sociétés. Nous avons constaté que le cadre des ODD offre une occasion pour atteindre un meilleur équilibre entre les sexes dans le cadre de la prise de décision pour le développement durable et pour déterminer l'impact des politiques de développement durable sur l'égalité des sexes, s'agissant notamment de questions comme le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe.

Nos débats ont porté sur les questions suivantes : Quels sont les éléments clés permettant de favoriser une action parlementaire forte en matière d'ODD ? Comment les parlements de notre région peuvent-ils intégrer les ODD dans leurs travaux ? Que faire, en tant que parlementaires, pour prendre une part plus active à la mise en œuvre, notamment pour évaluer les effets de la loi et des mesures d'accompagnement ?

Nous avons examiné activement ces questions et avons élaboré les stratégies, actions et recommandations suivantes pour faire progresser l'engagement parlementaire en faveur des ODD :

- Les parlementaires doivent dépasser les clivages politiques pour forger une **volonté politique** destinée à mettre en œuvre les objectifs de développement durable dans leurs pays. Les parlements doivent jouer un rôle actif pour établir un dialogue avec les acteurs clés, notamment les citoyens, la société civile et le monde universitaire, et ainsi créer l'élan nécessaire autour des objectifs. Ils doivent plaider pour la mise en place d'une structure nationale de coordination pour les ODD et chercher à y prendre toute leur place.
- Les parlements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour **traduire les objectifs mondiaux dans leur réalité nationale**. Chaque pays doit établir une stratégie nationale de développement durable pour concevoir et appuyer ses propres objectifs et cibles. Les parlements doivent plaider pour que les stratégies nationales de développement durable soient élaborées de manière inclusive, avec la participation des principales parties prenantes, notamment les groupes et les organisations de femmes. Ces stratégies doivent prendre en compte les besoins nationaux et encourager à agir au niveau local, c'est-à-dire là où c'est le plus important.
- La stratégie nationale de développement doit être élaborée dans un souci d'**égalité hommes-femmes**. Elle doit reposer sur les engagements déjà pris en matière d'égalité des sexes dans le Programme d'action de Beijing et la Convention d'Istanbul et prévoir une ventilation des données par sexe pour l'ensemble des indicateurs. Les parlementaires des deux sexes doivent défendre cette approche.
- Les parlements doivent veiller à ce que la loi **appuie la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable**. Chaque parlement doit mettre au point une méthodologie pour rendre les lois compatibles avec le développement durable. Le fait que les ODD soient interdépendants et non cloisonnés doit également être pris en compte dans la législation.
- Chaque parlement doit déterminer des moyens efficaces pour **obliger le gouvernement à rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable**. Ce faisant, les parlements doivent définir des cadres pour assurer le suivi périodique de l'action gouvernementale, notamment en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre. Les auditions parlementaires et les comptes rendus des séances plénières doivent être utilisés plus efficacement pour contrôler l'action gouvernementale et porter les ODD à l'attention du public et des médias, en encourageant ainsi la responsabilisation à tous les niveaux.
- **L'affectation des crédits budgétaires à la stratégie de développement durable** déterminera en grande partie le succès des objectifs. Les parlements doivent veiller à ce que les engagements nationaux et les priorités en matière de développement durable soient dûment pris en compte dans le budget et qu'ils intègrent la dimension de genre. Dans cette optique, il pourra être nécessaire d'adopter une nouvelle approche globale en matière de politique budgétaire et fiscale et d'encourager des pratiques de production et de consommation plus durables.
- En tant que représentants élus du peuple, les parlementaires doivent veiller à ce que les citoyens connaissent la stratégie nationale de développement durable et soient régulièrement consultés sur sa mise en œuvre. Pour dialoguer efficacement avec les citoyens, les parlementaires doivent élaborer des messages clairs, compréhensibles et ciblés permettant d'assurer une **communication efficace sur les objectifs** et doivent également se poser en promoteurs du programme des ODD.

- Lorsqu'ils agissent en faveur des ODD, les parlements doivent **se fonder sur des données scientifiques**. Chaque pays doit mettre l'accent sur le renforcement de sa capacité statistique afin d'assurer le suivi des progrès et l'évaluation, notamment du point de vue de l'équité entre hommes et femmes.
- Les parlements doivent reconnaître que les ODD et leurs effets escomptés façonneront la vie de plusieurs générations. Ainsi doivent-ils s'attacher tout particulièrement à **entrer en contact avec les jeunes**, les amener à contribuer aux plans nationaux de développement et promouvoir leur rôle dans la mise en œuvre. Les parlementaires doivent aussi plaider pour que la question du développement durable soit intégrée dans les programmes d'enseignement de leur pays.
- Dans le cas spécifique du risque environnemental, particulièrement élevé dans la région, les parlements doivent étudier les moyens qui permettent de **transformer le risque en opportunité** en mettant en œuvre leurs stratégies nationales de développement durable. Pour résoudre ce problème urgent, les parlements doivent le traiter dans le cadre de leurs fonctions législative, de contrôle et budgétaire.
- Les parlements doivent promouvoir et défendre une forte **coopération interparlementaire régionale et internationale sur les ODD** et en particulier l'élaboration de projets communs entre les pays. L'action parlementaire peut également être nécessaire pour soutenir la coopération régionale et internationale et ainsi faciliter les transferts de technologie, le commerce, le renforcement des capacités et éventuellement une assistance financière pour les pays à faible revenu.

Afin d'encourager à agir en faveur des ODD, nous porterons ces conclusions à l'attention de nos collègues au parlement par tous les moyens possibles. Nous nous engageons aussi à transmettre ce document à d'autres parties prenantes.

Nous acceptons la proposition de la Roumanie de nous réunir à nouveau avec le Parlement roumain et l'Union interparlementaire pour examiner les progrès enregistrés vers la réalisation des ODD ainsi que le rôle joué par les parlements dans leur mise en œuvre. Nous encourageons également l'UIP à mettre en place un mécanisme parlementaire mondial pour suivre, surveiller et évaluer les progrès accomplis afin que les échanges et les expériences réalisés aux niveaux régional et national puissent alimenter le débat au niveau mondial et contribuer à de nouvelles avancées.

Nous prions instamment l'UIP de porter nos conclusions et recommandations à l'attention des milieux parlementaires mondiaux et d'en assurer le suivi à travers ses programmes et lors de ses Assemblées. Nous prions également l'UIP de continuer à faciliter les échanges de bonnes pratiques et d'expériences entre parlementaires à tous les niveaux pour encourager à agir et maximiser la contribution des parlements à la mise en œuvre des ODD.